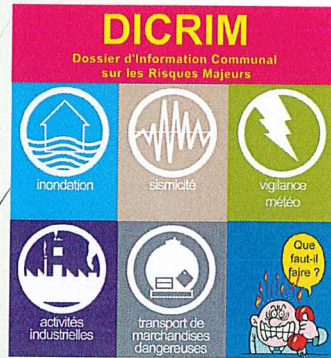


Présentation du DICRIM et du PCS



Introduction à la gestion des risques
majeurs et à la sauvegarde

1

2

Introduction /Objectifs

- Informer les citoyens sur les risques majeurs locaux et départementaux.
- Prévenir les risques en réduisant la vulnérabilité des populations et des biens.
- Préparer la population à réagir efficacement en cas de crise.
- Renforcer la résilience du territoire face aux événements majeurs.
- Respecter les obligations légales et garantir la transparence publique.

2

3

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

- Définition et information sur les risques majeurs
- Identification des principaux risques majeurs communaux et départementaux

3

4

DICRIM Haute-Loire/Aurec sur Loire

Dossier départemental des risques majeurs de la Haute-Loire mis à jour en 2013

Arrêté préfectoral du 08/09/2011

- Pour chaque risque :
 - Définition du risque
 - Conséquences
 - Enjeux
 - Actions préventives
 - Le contrôle
 - L'organisation des secours dans le département

Les risques naturels

- Inondation (PPRI prescrit – R-3-21/10/94)
- Mouvements de terrain (Coulée boueuse et Rupture de glissement)
- Sismique (2/5 risque = sismicité faible)
- Feux de forêt
- Tempête

Les risques techniques

- Le risque industriel
- Le risque de rupture de barrage (ouvrage A – PPI)
- Le risque Transport de marchandise Dangereuse (Risque Chimique)

Les risques particuliers

- Minier (Aurec sur Loire n'est pas concerné)

4

5

Contenu du PCS

- Organisation de la gestion de crise
- Ressources et procédures
- Plans de communication et de coordination
- Mesures de prévention

5

6

PCS en détails

- **Contexte et objectifs :**
 - Le PCS est établi pour organiser la réponse de la commune face aux risques majeurs identifiés.
 - Objectif principal : protéger la population, les biens et l'environnement en cas de crise.
- **Analyse des risques :**
 - Identification des risques majeurs potentiels (inondations, incendies, risques technologiques, etc.).
 - Évaluation des vulnérabilités de la commune face à ces risques.
 - Cartographie des zones à risque et des enjeux associés (population, infrastructures critiques).
- **Organisation et responsabilités :**
 - Structure de crise : qui fait quoi, quand et comment ?
 - Rôles et responsabilités des différents acteurs (élus, services municipaux, partenaires externes).
 - Mise en place d'une cellule de crise avec un responsable clairement désigné.

6

PCS en détails

7

■ Moyens et ressources :

- Inventaire des ressources disponibles : personnel formé, matériel de secours, locaux d'accueil, etc.
- Identification des ressources externes mobilisables (SDIS, préfecture, associations de secours, etc.).
- Gestion logistique : stocks de secours, moyens de transport, etc.

■ Dispositifs d'alerte et de communication :

- Mécanismes d'alerte de la population (sirènes véhicules police municipale ; identification des élus de permanences, de leurs véhicules ; réseaux sociaux).
- Protocoles de communication interne (entre les services) et externe (avec les médias et la population).
- Mise en place de points de ralliement et d'information pour les citoyens.

■ Protocoles d'intervention :

- Procédures d'urgence : évacuation, mise à l'abri, secours et soins aux victimes.
- Plans d'évacuation et zones de regroupement.
- Coordination avec les services de secours et les autres communes si nécessaire.

7

PCS en détails

8

■ Formation et exercices :

- Planification régulière de formations pour les agents municipaux et les élus.
- Organisation d'exercices de simulation pour tester et améliorer le PCS.
- Sensibilisation et information de la population sur les risques et les comportements à adopter.

■ Maintenance et mise à jour :

- Révision régulière du PCS pour intégrer les retours d'expérience et les évolutions régionales ou légales.
- Actualisation des contacts des partenaires et des ressources disponibles.
- Adaptation aux changements dans la commune (nouveaux risques, modifications des infrastructures, etc.).

8

9

Questions et réponses

